



N° 58

Juillet - Aout 1984

PETIT LEXIQUE VACANCIER

Les Rédacteurs en Chef de L.C.C., utilisant le prétexte fallacieux que je n'étais plus débordé par une vie professionnelle suractive -contrairement à eux- m'ont demandé de rédiger cet éditorial qui vous parvient à la veille de notre assemblée générale de FLORAC. On vous dira que "l'heure est grave, financièrement parlant" et qu'il faut resserrer les boulons de notre association, c'est-à-dire desserrer les cordons de nos bourses. J'ai pensé que ces choses là pouvaient être écrites avec humour, d'autant plus facilement que ma bibliothèque Vébronnaise m'a livré, par hasard, un "DICTIONNAIRE DES GENS DU MONDE", petit livre joliment relié, édité à Paris en 1821, et signé anonymement par "un jeune ermite". J'extrais de ce dictionnaire quelques définitions qui devraient faciliter notre examen de conscience entre adhérents de L.C.C.. Voici donc les propos du jeune ermite qui, 163 ans plus tard, gardent une actualité pour les amateurs d'Histoire que nous prétendons être.

Commençons par la lettre A.

- . Académie : dortoir littéraire
- . Accord : chose rare dans les orchestres, dans les assemblées politiques, et partout où l'on doit mêler des sons ou démêler des intérêts.
- . Adeptes : fou qui poursuit une chimère qui doit le conduire à l'hôpital.
- . Aïeux : objets de parade pour beaucoup d'individus qui surchargent la terre. Se vanter de ses aïeux, c'est aller chercher dans les racines les fruits que l'on doit trouver dans les branches.
- . Amateur : homme qui n'est ni poète, ni peintre, ni orateur, et qui, cependant, fait des vers, juge des tableaux, et ne manque jamais une séance académique.
- . Amitié : la véritable amitié, si elle existe, est le sentiment le plus pur que l'homme puisse éprouver.
- . Ancêtres : personnes mortes que l'orgueil rappelle souvent du tombeau pour s'identifier avec elles.
- . Approfondir : travail toujours pénible, entreprise souvent funeste.
- . Argent : métal précieux qui, par une espèce de vertu cachée, décide dans la société du mérite d'un individu ou d'une association.
- . Avenir : objet du désir chez les fous, et de la précaution chez les sages.

font
VIVE

Enfin, j'ai trouvé à la lettre E des raisons d'espérer, à la fois pour nos financiers et pour nous, fidèles abonnés.

LCC Font Vive
3 Grand - Rue
30450 GENOLHAC (Gard)

Economie : juste milieu entre la prodigalité et l'avarice, qui finit ordinairement par pencher du côté de la dernière.

. Etude : plaisir de tous les temps, ressource dans tous les lieux, remède contre tous les maux.

°°°

Post-scriptum pour les rédacteurs en chef :

"Adeptes de la généalogie, je compte sur votre amitié pour me donner votre accord sur la parution d'une étude approfondie sur mes ancêtres. Je ne doute pas que L.C.C., grâce à une politique rigoureuse d'économies, et fort du prestige de son académie, saura trouver l'argent qui garantira son avenir".

Signé : Le VIEIL ERMITE
alias Robert POUJOL

=====

SOUVENIR DE MON TEMPS de J.M.I. BOISFILS DE MASSANES

BOISFILS DE MASSANES (Jean-Marie-Isidore), érudit suménois du XIX^e s., quelques temps maire de Sumène, chercheur et chroniqueur, auteur d'une plaquette très rare "un coin des Cévennes pendant le Moyen-Age, la Combe de Recordier dans la paroisse de Saint-Roman-de-Codières" Le Vigan 1883 et de monographies manuscrites sur Sumène et Saint-Roman et d'une abondante documentation généalogique. Son fonds historique a été classé et microfilmé par les Archives du Gard.

Les "Souvenirs de mon temps" forment un ensemble de mémoires inédits d'un millier de pages pour une période située entre 1824 et 1900 : relation d'une époque, moeurs, coutumes, tableau de la société viganaise, relations de voyage (etc...)

Reproduction du manuscrit original 450 F. par souscription à adresser à L.C.C. avant le 15 septembre 1984.

PUBLICATIONS EN SCIENCES HUMAINES

Ardèche : cinq années de recherches et publications en sciences humaines (1977-1981) par M. D. DUPRAZ, Directeur des A.D. de l'Ardèche - 34 pages Disponible aux A.D. - 10 F. + frais de port.

Lozère : inventaires des publications en sciences humaines (1978-1983) par Mme DUTHU, Directrice des A.D. de la Lozère - 37 pages. 10 F. Franco.

Ces inventaires de livres, brochures et articles de revues présentés selon un plan précis, seront d'une exceptionnelle utilité à tous les chercheurs par la précision et la diversité des documents signalés.

PUBLICATIONS RECENTES

ETHNOHISTOIRE DE LA CHATAIGNE ET DU CHATAIGNIER

Ce livre de Madame Ariane BRUNETON - GOVERNATORI concerne le "pain de bois", la châtaigne qui a nourri les Cévenols pendant plusieurs siècles. Bien qu'il concerne toute les régions françaises et même italienne où le châtaignier s'est développé, ce livre fournira une information scientifique fondamentale pour tous ceux qui s'intéressent à cet arbre (caractéristiques, exigences culturelles, ancienneté, modes de culture, de récolte, de conservation...) et à son utilisation dans l'alimentation humaine et animale comme en tant que bois. Dans une dernière partie de l'ouvrage sont présentés les témoignages, des plus anciens à nos jours, concernant la châtaigne et le châtaignier. (1 volume format 22 x 16 - 548 pages - 35 tableaux, 13 cartes, 24 illustrations h.t. - Edition ECHÉ Toulouse)

LE CHAMBON SUR LUECH par Marcel Argenson

Se pencher sur la vie de son village et en établir une petite monographie à partir de documents retrouvés sur place et aux Archives Départementales devrait être le premier travail d'un chercheur cévenol ; c'est ce qu'a fait avec bonheur M. ARGENSON, qui, en 60 pages, nous fournit de très intéressantes informations sur ce village, détaché de Sénéchas en 1839, et dont il retrouve la vie des origines à 1914.

LES COLLEGES FRANCAIS 16°/ 18° siècles - M. COMPERE et D. JULIA

Editions du CNRS - INRP - 1984 - Volume 1er, Rép. France du Midi, 760 pages.

Fiches précisant l'histoire institutionnelle, le fonctionnement social, l'orientation pédagogique des collèges des villes de la France du Midi, de leur création à la Révolution.

Pour l'aire cévenole, fiches intéressant les collèges d'Alès (notice très complète qui utilise les travaux d'Achille Bardon), Anduze, Rivières, Sommières, Uzès ou Nîmes dans le Gard ; Millau ou Nant (Collège Pierre de Maillac) en Aveyron ; Chirac, Langogne, Marvejols et Mende en Lozère.

Ce livre montre les origines très diverses de ces collèges qui passèrent ensuite entre les mains des congrégations telles que celles des jésuites, des doctrinaires, des oratoriens, ou furent tenus par des prêtres séculiers : les pouvoirs locaux, municipalités, évêques, institutions des protestants (à Anduze ou Millau), ou fondateurs particuliers qui ouvrirent des établissements dans des lieux réputés modestes : Nant ou Rivières.

Assemblée Générale L.C.C.

9 AOUT 1984 à 14 heures
dans la salle de la Mairie à FLORAC (parking du Château)

à signaler une exposition sur les orchidées au Château, siège du PARC.

CHATEAUX DU GEVAUDAN

Les éditions Saint-Privat, 6, rue St Privat - 48000 MENDE se sont données pour objectif la création d'une collection consacrée aux Châteaux Monuments du GEVAUDAN.

Les Châteaux d'ALTIER et du CHAMP par Alain LAURANS

Abondamment illustrée, cette brochure de 30 pages présente quelques faits concernant l'histoire de ces châteaux et de ses occupants (28 francs).

Le Château du TOURNEL par Anne TREMOLET DE VILLERS

Anne TREMOLET DE VILLERS nous présente successivement le Tournel siège de la baronnie avec ses limites et ses mouvances, le Tournel château-fort avec une description archéologique de tous les corps de bâtiment, la famille influente et remuante de Tournel, solidement implantée dans sa terre et la haute vallée du Lot, et qui a compté en Gévaudan (28 francs)

Prochaine parution : une étude sur le Château de LUC

GRUPE ALESIEN DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

Le fascicule "Activités et Travaux en 1983" du Groupe Alésien de Recherche Archéologique vient de paraître.

C'est une brochure ronéotypée de 44 pages de textes, illustrée par 22 planches dessinées.

Au sommaire :

ALES : travaux sur l'oppidum de l'Ermitage
 SEYNES (Gard) : le Dolmen de la Citerne
 LES SALLES DU GARDON (Gard) : le Dolmen du "RON-TRAUCAT".
 ANDUZE : les Domens de la Grande-Pallièrre
 Le CHEMIN DE REGORDANE : de la BASTIDE à PREVENCHERES, et le Dolmen du Thort.
 BOUCOIRAN et TORNAC : notes de préhistoire et d'histoire.

On peut se procurer ces brochures (45 F) chez M. SALLES Jean (148, impasse des Abeilles (Bas-Brévisà 30100 ALES ou au Musée du Colombier - 30100 ALES.

AUX ORIGINES DU PROTESTANTISME EN BASSES CEVENNES

Didier POTON de l'Université Paul Valéry de MONTPELLIER (Centre d'Histoire des Réformes et du Protestantisme) poursuit les travaux engagés par Jean BOISSET sur les débuts de la Réforme ; dans un article paru dans le bulletin de la S.H.P.F. d'octobre-décembre 1983, il présente les études en cours et les premières observations réalisées (voir question n° 532 dans LCC 56)

PROFESSIONS, FORTUNES et NIVEAU DE CULTURE EN HAUTE CEVENNE au XVI^e siècle d'après les actes notariés.

Alain Molinier (Université de REIMS) poursuit des études sur les Hautes-Cévennes et a notamment étudié les niveaux de fortune et de culture dans les cantons de BARRE, FLORAC, MEYRUEIS et le PONT DE MONTVERT entre 1530 et 1560. Cette étude est très instructive et il faut espérer qu'elle sera développée. Paru dans le bulletin XII-1981-4 des "Etudes sur PEZENAS et l'Hérault" (11 pages)

LES ANCIENNES HOTELLERIES D'ALAIS ET LEURS ENSEIGNES

Les relations d'Alais étaient surtout avec la montagne. Par sa position entre la plaine et la montagne Alais dut être le centre de nombreux échanges.

La plus ancienne hôtellerie connue était sise rue de la Roque et s'appelait l'AUBERGE DE LA POMME, longtemps florissante, elle disparut en 1624 lors des travaux de défense de la ville occupée par les partisans du Duc de Rohan.

Une réunion du Conseil Municipal du 27 Brumaire de l'An 2, nous fait connaître deux autres hôtelleries et cabarets.

"Par le citoyen Maire a été dit que le cabaret du Citoyen Argenson portait pour enseigne les mots : ENSEIGNE DE LA FLEUR DE LIS et que celui du Citoyen BRUGIER portait l'enseigne de l'ECU DE FRANCE, qu'il convenait de supprimer et d'anéantir toutes les traces de la féodalité desquelles les yeux des vrais républicains ne doivent pas être blessés, en conséquence propose au Conseil qu'il soit procédé aux changements des dites enseignes. Le Conseil pénétré de la vérité du fait, animé des mêmes principes que le Maire, ne pouvant souffrir dans son sein aucune marque qui retrace la féodalité bannie à jamais du territoire de la République a arrêté :

Que l'auberge du citoyen Argenson aura pour enseigne le nom de LA ROQUE et celle du dit BRUGIER portera l'enseigne "AUX BONS SANS CULOTTES et qu'à cet effet il leur sera donné avis de la présente délibération" (Alès A.M. ID 40)

L'Ecu de France occupait un immeuble au n° 14 de la Grand Rue, aujourd'hui disparu. La Fleur de lis se trouvait rue Soubeyranne n°10, elle était le rendez-vous des officiers de la Place.

Citons encore Le logis du Luxembourg près de la Porte Saint Gilles. Le logis du Soleil, Faubourg du Pont Vieux à l'entrée du vieux chemin d'Anduze qui servit d'infirmier à l'époque de la Peste. L'Auberge du Lion d'Or qui du prendre de l'importance lorsque l'Avenue Saint Vincent fut mise en communication avec la route de Nîmes par la rue de l'Embranchement devenue rue Florian (Recherches historiques sur la ville d'Alais) Duclaux Monteils 1860.

LE PRIX DE LA COLERE (suite)

Communiqué par Mme E.P. FONTANIEU

Dans le n°44 (mars-avril 1982) de LCC page 18, M. Jean PINTARD faisait paraître un article intitulé "LE PRIX DE LA COLERE" tiré d'une rubrique notariale de Valleraugue (Jean de BROA, notaire, A.D. Gard II E 73/292).

Je ne conteste pas cette rubrique, mais que penser de la suivante de ce même 6 janvier 1611 et du même notaire :

Du 6 janvier 1611 : transaction entre sire Adam CARLE et Marguerite DELHOM mariés de Valeraugue, et sire Jehan BOSQUET et autre Jehan BOSQUET, son fils, et Marie ARNAIL sa femme : il y eu procès entre les parties parce que Jehan BOSQUET vieux, "auroit bailhé un coup de pierre à la femme de Adam CARLE sur le front qui l'auroit fort effanger, etc...", d'où procès criminel devant le sénéchal de Beaucaire et Nîmes ; pour mettre fin au procès et à tire de dommage et intérêts les CARLE reçoivent 30 livres.

Quel est le véritable texte ? Ou n'y aurait il pas deux textes contradictoires donnant raisons et torts aux deux parties ?

Je précise que le texte de M. PINTARD et le mien proviennent de la même origine : Inventaires des archives notariales de Valleraugue conservées aux A.D. du Gard à Nîmes, et que je défends mes ancêtres Adam CARLE et Marguerite DELHOM.

Communiqué par M. Henri FOULCHER

ENCORE UNE "LIEVE VIEILHE"

Les tenanciers de 6 Villages de Rousson dans le 2° quart du XIV° siècle et leurs censives et Albergues.

On sait que peu de minutiers notariaux antérieurs à mi XIV° ne nous sont parvenus, pour la région Cévenole (moins chanceuse que Sauve). Les listes d'habitants par villages, dans la première moitié de ce siècle, avant la peste noire, sont d'établissement difficile et souvent impossible, et toute pièce fugitive permettant de forcer le barrage, précieuse !

En 1980 nous donnions un aperçu de "La Liève-Vieilhe de Gourdouze de 1347" (LCC n°36 - page 80). Il s'agissait de tenures de la montagne de Lozère et de ses abords cévenols (323 tenanciers, principalement sur nos communes actuelles de VIALAS, CHAMBORIGAUD, GENOLHAC...)

Voici aujourd'hui le contenu d'une pièce moins vénérable : car extraite entre fin XV° et mi XVI° et non "d'époque", et hélas non précisément datée. C'est un cahier (10,5 x 29) de 12 folios - 24 pages papier, trouvé aux Archives du Château de ROUSSON . Liasse 51. C'est un fragment (recopié) d'une sorte de liève des censives et albergues dues à Alayssette, dame de Rousson, partie "extraite par M. Pierre de BRUGUIERE, notaire d'ALES). Sans date.

Mais la même liasse 51 donne de nombreux sommaires d'actes de la Seigneurie de ROUSSON ; P. BRUGUIERE, notaire, a reçu des reconnaissances en 1336-1337 en faveur d'une HELEPS, dame de ROUSSON, et quatre ans après (1340) une ALEZIE est dame de ROUSSON.

Les prénoms et noms de tenanciers de la pièce cadrent avec le peu qu'on sait pour le deuxième quart du siècle. Cette liève est d'un âge voisin, à peine plus vieux, de celle de GOURDOUZE.

=====
Sont évoqués 6 villages, leurs habitants, ou des tenanciers habitant ALES ou ailleurs mais "assujétis" par leur biens de ROUSSON. Ces villages sont Canabias (8) Albussac (14) Trolhas (12) Salindres (2) Brissac (20) Segoussac (8). 64 en tout dont 55 males et 9 femmes (probablement dotales).

Leurs censives sont :
 . en argent totalisant 2 livres 18 sols 1 denier ½ pite
 . grains de shivade : 292 vestizons (+ l'imprécision provenant de certaines mesures combles)
 Espieulte (Epeautre) 282 ½ vestizons
 Froment 271 ½ vestizons
 Mitadenc 12 vestizons
 Ordy (orge) 406 vestizons
 Total des grains : 1265 vestizons (ce qui à la mesure d'Alès fait : 2 Litres 142 x 1264 = 27 hectolitres 07488

(Nous avons retenu les données métriques fournies par Achille BARDON (1340-1450) JB ELZIERE (Tabl. en LCC n°9)

(1 Cest = 2 Eymines = 4 carts = 24 vestizons ; 1 Cestier d'Alès : 511.41

Les Albergues (il n'y en a que 2) - Pour "une fois + 1/4 " "2 chevaliers" servent : 1 pain + 1/4. 7 den obole. 1 galline 1/4. 1/8 de quintal de chairs salées.

=====
Nous présentons à Mme La Générale DE BARY qui a la bonté de nous ouvrir le cher chartrier, nos hommages très reconnaissants et respectueux.

Jean PELLET

Lieux	Emplois, Tenanciers	Argent s. d. m.	Les grains sont en Casiers, Ermes, Gaudes, Vert, Casier.	Expendit	Er	Bled moudane	Or dy	gallings
Canabys	Johan del Mas	15 d	2E					
	Estève de Canabias	6 s	2E omé 3 vert (1/2)	3E	3E	3E		
	Johan Maugran	3 s	1 vert	1 vert	1 vert	1 vert		
	Huguo Relet fils de Bernard	6 d	1 vert	1 vert	1 vert	1 vert		
	Pons Soubeyran d'Alès	2 d	1 vert	1 vert	1 vert	1 vert		
Albussac	Johan del Brun	18 d	1E	1E	1E	1E		
	Johan Bealzel d'Alès	4 s	1E	1E	1E	1E		
	Messers de Mejanès, de Canabys		1E	1E	1E	1E		
	Alcande d'Albussac	2 s	1E	1E	1E	1E		
	Raymond Robebis de Mas	2 d	1E	1E	1E	1E		
Troilus	Johan Almeris	4 d	1E	1E	1E	1E		
	Jacques Adabias	4 d	1E	1E	1E	1E		
	Huguet del Noguier	4 d	1E	1E	1E	1E		
	Bernard Michel Prêtre	6 d	1E	1E	1E	1E		
	Pierre Lausin	6 d	1E	1E	1E	1E		

Chartier du Mas
Liste 54
12 pages

Le présent est de présent tout
chaque de Roussac
Le présent est de présent tout
chaque de Roussac
Le présent est de présent tout
chaque de Roussac

Saladres	Peyre Gros	3 s						
	Micheu Cabrit	11 s						
Brossac	Peyre Cappel	2 d						
	Raymond Massip	7 d						
	Johan de Brossac	5 d	1E omé					
	Bernard Vidau	1 s	1E					
	Peyre Jordan	1 s	1E					
	Aleysac, meller de Peyre de gobarit	3 s	1E					
	Louis Pons	1 d	1E					
	Peyre d'Argenteloux	6 s	1E					
	Petronille meller de Brossac	1 d	1E					
	Johanne Cappel meller de Brossac	1 d	1E					
	Guilhem Jordayre	1 d	1E					
	Armande meller de Raymond Almeris	1 d	1E					
	Guilhem de Brossac, rebary	1 d	1E					
	Johanne de Lauvage meller de Brossac	1 d	1E					
	Johan Cappel	1 d	1E					
Raymond d'Argenteloux	3 s	1E						
Miclen Clamien	1 s	1E						
Raymond d'Argenteloux	3 s	1E						
Raymond Massip	1 d	1E						
Johan Cappel	1 d	1E						
Guilhem de Roussac	1 d	1E						
Bernard Almeris	1 d	1E						
Pons Almeris fils de Raymond	1 d	1E						
Johan Almeris meller de Brossac	1 d	1E						
Guilhem Almeris meller de Brossac	1 d	1E						
Bernard Almeris	1 d	1E						
Esteve Almeris	1 d	1E						
Guilhem Roux fils de Guilhem	1 d	1E						

LA FORET ET L'HOMME EN LANGUEDOC-ROUSSILLON DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS

Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon - MONTPELLIER
1984 ; actes du Congrès organisé au Pont-de-Montvert les 11 et 12 juin 1983,
150 pages (70 francs franco - CCP Fédération Historique Montpellier 731 17 W)

Entre autres communications :

- . Henri GUITER : sur le nom des Cévennes
- . Dominique FABRIE : recherches sur l'exploitation forestière des Causses Méjan et de Sauveterre à l'époque gallo-romaine (installations de résiniers sur les Causses et exploitation de la résine à l'époque romaine).
- . Benjamin BARDY : Bois et forêts au XVII^e siècle dans la partie méridionale du Mont-Lozère, d'après le compoix de Fraissinet-de-Lozère.
- . Robert POUJOL : le rôle de la forêt dans le début de la guerre des Camisards (du 24 juillet à la fin de 1702)
- . Pierre SAVOIE : Droits et usages au Grand Bois de Mercoire de 1300 à 1983.
- . Yves POURCHER : La forêt : espace global et espace conflictuel. La Lozère aux XVIII^e et XIX^e siècles
- . Jules et Yvette MAURIN : vie pastorale et forêts en Languedoc Méditerranéen au XIX^e et XX^e siècles.
- . Jacques GALZIN : déboisement et plantation de châtaigniers en Cévennes
- . Anne VOUREC'H et Valentin PELOSSE : la naissance d'une chasse traditionnelle : le sanglier en Cévennes lozériennes.
- . Michel MARTINEZ : le reboisement, cause d'absentéisme scolaire.

Quelques thèmes directeurs :

La couverture forestière et ses modifications (essences installées, boisement, déboisement, toponymie). Les multiples usages datés "de temps immémoriaux" sur les arbres et les sols de la forêt. Les droits des particuliers ou des communautés à utiliser un espace utile, donc convoité : la forêt fixe de continuel conflits entre villages, entre usagers locaux ou forains et possédants puis entre particuliers ou communes et une administration devenue toute puissante. Législation d'ancien régime et législation moderne plus contraignante de la forêt. La politique de défense et d'extension de la forêt aux XIX^e et XX^e siècles : les forestiers et la grande oeuvre de reboisement. Les pratiques anciennes (elle fut un refuge pour les animaux, les hommes marginalisés et, en toute connaissance de cause pour les combattants), ou les pratiques nouvelles permises par la forêt (la geste récente de la chasse au sanglier au XX^e siècle déjà enracinée, en tant que tradition en Cévennes lozériennes).

La plupart des faits cernent la mutation quasi irrésistible et douloureuse pour les intérêts locaux et les habitudes acquises entre les façons de considérer et d'exploiter la forêt vécues aux XVII^e et XVIII^e siècles ou avant, et celles élaborées aux XIX^e/XX^e siècles.

Les exemples régionaux concernent essentiellement la Lozère, département exemplairement reboisé (la superficie boisée a été multipliée par 3,6 entre 1873 et 1971, et occupe plus du tiers de la superficie départementale), mais qui a conservé aussi de beaux bois séculaires (ex : la Forêt, abondamment citée, de Mercoire).

O. POUJOL

L'EMOUVANT TESTAMENT DE Bermond AUBANEL, gentilhomme protestant condamné à mort durant la guerre des Cévennes sous ROHAN.

Acte rf. 2E31-376 - Notaire David Marion de Soudorgues. Translation de Y. Chassin du Guerny.

Le 21 janvier 1630 dans la maison du Notaire se retrouvent Jean de la Bastide, Ministre de la parole de Dieu, du lieu de St Martin de Corconac et noble Pierre des Faisses, sieur du Lac, habitant de Lasalle. Celui-ci indique qu'il était prisonnier dans la ville de MONTPELLIER avec plusieurs autres personnes prises à Gallargues par M. de MONTMORENCY, dont noble Bermond AUBANEL, sieur de la Talhade, neveu de M. de la Bastide.

Bermond Aubanel lui avait donné "charge, s'il était exécuté comme les autres de prendre vingt pistoilles espagne et une lettre qu'il avait escripte pendant son emprisonnement des mains de M. FOURNIER, juge d'Albenas et de les remettre au Sieur de la Bastide pour mettre le dit argent aux intérêts de Jeanne Aubanelle sa fille naturelle, charge donné en la présence du Sieur de Coubiès, de la Farelle, de Valeil et des sieurs Blancard frères"

La lettre était la suivante :

"Monsieur je vous fais celle ici pour le dernier adieu parce que Dieu m'a voullé retirer de ce mizérable monde pour me donner la couronne de vie qu' il nous a préparé depuis la fondation du Monde le cotempement me reste que meure en homme de bien tous mes frères et soeurs et voisins verront comme je meurt leur serviteur et leur demande pardon de toutes les offances que je leur pourrois avoir faicte. Je vous recommande ma petite Jeanne au nom de Dieu pour l'amour de moy comme fais à tous mes frères et soeurs. Je la vous donne à tous et vous prie d'en avoir soing et luy bailher mais courines (sic) monsieur de la Boissonade me doit vingt livres et Jacques DELHOM quatorze livres, les promesses sont dans mon coffre, ma couyrasse et ontze mousquet que j'ay à la maison et quelque munission de guerre que vous vandrez pour ma petite Jeanne. Je vous en conjure mon frère de faire ce que je vous mande et Dieu vous bénira, mon oncle le ministre et Mr de Massiés verront comme je meurt fors leur serviteur et leur demande pardon de ce que je leur ay faict et vous prierai d'avoir souvenance de ma petite fille et vous demande pardon si je vous ose dire cella mais la peur que j'ay qu'elle soit sans amis m'a fait vous prier m'ayant toujours tesmoigner de bonne vollonté et espère que ferez à cette petite pour l'amour de moy, voillà mais derniers adieux comme estant monsieur vostre tres humble et obéissant serviteur. La Talhiade ainsy signé de Montpellier ce dernier octobre mil six cent vingt huit "

1° - Rf. John Viénot "Histoire de la Réf. Française" t.II p. 291.

Au cours de la guerre menée par H. de ROHAN qui précéda l'édit d'Alais, Condé fit des prisonniers protestants à la prise de Gallargues. En vue de les sauver, si possible, par menaces de représailles Rohan força en quelques jours les 150 assiégés catholiques du château de Monts près d'Alais. Ceux-ci furent acheminés sur Anduze, le 31.10.1628, Rohan avertit les Condé qu'ils subiront le sort réservé à ceux de Gallargues. Condé, sans pitié, fit pendre tous les chefs de la garnison de Gallargues le 3.11. Le 8.11, 56 prisonniers de Monts furent pendus à Anduze.

2° - Le pasteur Jean de la Bastide gendre de Jacqueline de la Farelle est celui déjà cité à l'art. du n° 56 LCC p. 18.

- Noble Pierre des Faysses, sgr du Lac, époux d'Antoinette de Reilhan était l'héritier, fils du second mariage de Pierre de Faysses, sieur de Méjanele (Lasalle) avec Jacqueline des Vignoles.

- Bermond d'Aubanel, sieur de la Talhade (né en 1596, Mn 166 SHPF) était fils de Blanche de la Bastide, voici comment :

Pierre Aubanel et Marquèze de Montolon veuf et veuve d'un premier

mariage (celle-ci avec Claude de la Bastide) se remarièrent ensemble en même temps que les enfants de leur premier mariage.

Pierre AUBANEL et Blanche de la BASTIDE, celle-ci soeur du pasteur.

- Jacques Delon est présumé être le fils de Jean DELON, sgr de Cornélis et de Jacquette de la Farelle ; Jean DELON était la parâtre du pasteur et Jacquette sa mère.

- Mr de Massiès était noble, Pierre d'Assas gendre du pasteur, époux de Jacquette de la Bastide, laquelle était cousine germaine du condamné Bermond d'Aubanel.

Communiqué par P. DELON

TRAVAUX DE NOS ADHERENTS

Les adhérents de L.C.C. poursuivent leurs travaux et les mettent à disposition des autres. Nous nous en réjouissons et espérons qu'ils feront des émules.

Biens et Archives du Grand Prieuré de St Gilles en Cevennes

M. Jacques VALAT de CHAPELAIN a réalisé les extraits des répertoires de M. E. BARATIER (+) et Mme VILLARD des archives du Grand Prieuré de St GILLES intéressant les biens des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem en Cévennes.

Ces inventaires concernant de nombreuses communes Cévenoles ou proches des Cévennes. Très intéressante introduction de M. Jean PELLET. Reproduction à LCC - 26 pages - 35 F. franco.

Isabeau REDORTIER

Quelques informations inédites sur sa vie - 17 pages - 25 francs franco

Une Affaire d'Héritage en Vallée Française - PINTARD/DETHONAS

5 pages - 10 francs franco.

M. Jean PINTARD poursuit la Saga de sa famille en nous donnant sur Isabeau REDORTIER de nombreuses informations sur sa vie de St MARTIN de CORCONAC à LASALLE en passant par la Tour de Constance et sur une sombre affaire d'héritage au XVII^e siècle.

Grande et petite histoire se mêlent dans la vie de ces Cévenols, bien représentatifs de leur époque. Merci à l'auteur de nous fournir de nouvelles sources d'information et de nouveaux objets de réflexion.

ASSEMBLEE GENERALE LCC

9 août 1984 à 14 heures
à FLORAC - Salle de la Mairie

EXPLOITATION D'UNE TAILLADE

Le 11 ventôse au 3, Guillaume DUFOUR, officier de santé d'ALZON citait au tribunal Joseph JOANI et Guillaume COSTE scieurs de long, du même lieu. DUFOUR avait vendu le six frimaire précédent une taillade, située au Laurier, à Guillaume MEYNADIER, meunier du mas del DELFRE sous la réserve expresse "du bois gast et debris des planches et doelles appellées vulgairement estelles que led. MEYNADIER ne pouvait vendre, emporter ni faire emporter à qui que ce soit si ce n'est à son épouse en lui allant porter à manger lorsqu'il faisait led. ouvrage. Néanmoins leds. JOANI et COSTE se permetent journelement avec leurs épouses de lui emporter chacun un faix du bois, gast et estelles". En conséquence DUFOUR leur réclamait le versement de 20 livres à titre de dommages et intérêts. Il entendait de plus qu'il leur fut interdit de récidiver.

JOANI et COSTE "ne contestèrent pas d'avoir emporté le bois gast aud, DUFOUR mais soutiennent en avoir le droit selon l'usage de tout le tems observé et si on leur conteste ce droit ils demandent que led. MEYNADIER pour qu'ils travaillent à l'exploitation de lad. taillade soit tenu de les en garantir subsidiairement les déclarer libres des engagements contractés vis-à-vis de lui, offrant néanmoins dans ce cas de finir lad. entreprise moyennant que led. MEYNADIER les nourrisse et les paye à la journée".

MEYNADIER affirma de son côté que lorsqu'il acquit la taillade en question il "a cru inutile de se réserver le bois que les scieurs sont dans l'usage de prendre et que d'ailleurs quand il a donné le prix fait dont s'agit auxd. COSTE et JOANI il ne s'est point engagé vis-à-vis d'eux à leur fournir du bois ...".

Considérant les réserves expresses formulées par le vendeur, réserves qui visaient les scieurs, considérant aussi "qu'il est d'usage constant, qu'à moins d'une condition expresse, ceux-ci en revenant le soir du travail emportent avec modération un faix de bois desd. debris chès eux qu'enfin MEYNADIER en baillant le prix fait dont s'agit n'a eu garde de déroger aux usages de tout tems observé" le tribunal condamna les scieurs à cent sols de dommages et intérêts envers DUFOUR et condamna MEYNADIER à "les relever et garantir des condamnations contre eux prononcées ...".

A la suite de cette affaire, les relations entre MEYNADIER et les deux scieurs se détériorèrent et le 22 pluviôse ils se virent citer en justice "à raison du refus qu'ils font d'exécuter le prix fait ... au prix savoir le castel dit dougat a quinze livres et la planche au prix commun". MEYNADIER demandait qu'ils fussent contraints d'exécuter la convention sans retard. Dans le cas contraire, il leur réclamait 1 000 livres de dommages et intérêts.

JOANI et COSTE rétorquèrent : "attendu que par la loi qui abolit le maximum les denrées sont montées à un prix extraordinaire ils ne peuvent accomplir leur promesse malgré leur bonne volonté vu qu'ils n'ont pas de quoi substantier et demandent que MEYNADIER soit tenu de leur en procurer sur le pied quelles étoient lors de leur convention".

Il fut entendu que MEYNADIER remettrait à JOANI une carte de seigle et deux cartes de châtaignes, à COSTE trois cartes de seigle et autant de châtaignes le tout beau et marchand, au prix de 60 livres le setier de seigle et de 50 livres pour les châtaignes. Moyennant cela, COSTE et JOANI s'engagèrent à achever le travail au tarif convenu.

Communiqué par Mme A. DURAND TULLOU

=====

GENEALOGIES CEVENOLES

Comme nous l'avons annoncé dans LCC 57, p. 26, nous publierons prochainement une liste de généalogies cévenoles.

Pouvez-vous nous adresser :

- . soit des généalogies établies
 - . soit l'indication de familles en cours d'études.
- =====

BORNAGE

Le 20 floréal an 6, Pierre ASTRUC, agent municipal de la commune de Blandas déclara au juge de paix que le citoyen Pierre VASSAS de la Rigalderie avait "entrepris de labourer dans le terroir appelé Lou Serre del Peyras sans la permission des habitans dud, Blandas auxquels led. terroir est commun et appartient en propre" en conséquence de quoi il demanda que lesdits habitans fussent réintégrés dans la possession du terroir "avec défense de leur donner aucun trouble" et que VASSAS fut condamné à 25 F de dommages et intérêts.

VASSAS questionné déclara "qu'il croyait que le terrain dont s'agit appartenait aux habitans du Belfourtès et non à ceux de Blandas". Il offrit d'abandonner le terrain qu'il avait labouré "sous la réserve néanmoins qu'il ne sera point condamné à aucun dommage attendu qu'il n'a porté aucun préjudice et qu'il n'entend point porter atteinte aux droits qu'il peut avoir ainsi que les autres habitans de Belfourtès sur le Susd. terrain".

L'agent municipal "en soutenant que les habitans de Blandas sont seuls propriétaires du terrain en question, soit par titres, soit par une jouissance plus que trentenaire, a convenu que led. VASSAS n'avait causé aucun dommage en y labourant et a demandé qu'il fut également condamné à délaisser une autre partie du terrain appelé Vieille Cremade qui appartient auxd. habitans et qu'il s'est permis de labourer". VASSAS offrit alors d'abandonner cette dernière partie sous les mêmes réserves qu'il avait faites précédemment.

Le jugement réintégra les habitans dans la "possession et jouissance des deux parties de terrain labourées par led. VASSAS, avec défense à ce dernier de leur donner aucun trouble...sauf à luy et aux co-habitans du Belfourtès à se pourvoir au pétitoire ainsi et comme ils aviseront..."

La réaction des habitans du Belfourtès était sans aucun doute attendue du juge car le même jour 20 floréal an 6, Jean FAISSAT et Pierre VASSAS, de la Rigalderie et Louis JOURDAN du mas de Miquial, agissant au nom de l'ensemble des habitans du Belfourtès, demandèrent au citoyen ASTRUC, agent municipal, représentant la Cne de BLANDAS qu'il fut procédé par experts au bornage des communaux du Belfourtès appelés Lou Fesq limitrophes de ceux des habitans de Blandas et ce à frais communs.

ASTRUC présent à l'audience, ainsi qu'Antoine BOURRIE, Pierre BARRAL dit CABRIT et autre Pierre BARRAL dit BARRALOU, représentant les habitans du Chef-lieu de la commune, estimèrent que "les propriétés communes sont suffisamment bornées et limitées sans qu'il soit nécessaire de nommer des experts puisque les frais dispendieux qui s'ensuivraient seraient inutiles ; que depuis un temps immémorial ils jouissent le terrain qu'on veut leur contester et qu'ils prétendent continuer ils ont fait par le passé".

Les représentants du Belfourtès s'empressèrent de répondre que la loi leur permettait d'exiger un tel bornage à frais communs et que "le refus des habitans de Blandas d'y adhérer prouvait assés qu'ils leur ont usurpé une partie de leurs propriétés que s'il en était autrement ils n'apprehenderaient point la vérification et reconnaissance de bornes et limites qu'ils prétendent exister et, en conséquence, ils maintinrent leur demande.

Communiqué par Mme DURAND TULLOU

LE TEMPLE D'ANDUZE - A.G. FABRE - Anduze - 1984 - 34 pages

Une plaquette qui fixe l'essentiel d'une conférence sur l'histoire des différents lieux de culte utilisés et disputés à Anduze depuis le XVIème siècle ; l'essentiel est consacré au grand temple logé au coeur des anciennes casernes et dédié en 1823. L'historique de ce temple, à présent classé M.H., la description du bâtiment et de son mobilier montrent qu'à Anduze le protestantisme local a su concilier les exigences de la manifestation publique et vivante de la foi avec les données de l'architecture de son temps.



DE PAR LE ROY
ET
MONSIEUR L'INTENDANT
de Languedoc.

ON fait à sçavoir que le seizième jour du mois de Juin prochain, il sera procedé pardevant Mondit Seigneur Intendant à l'Adjudication au rabais & moindisant de l'entretien des Chemins Royaux, dont l'Estat est cy-aprés, pendant dix années, qui commenceront le premier Octobre de la presente année mil sept cent.

CHEMINS A ENTRETENIR.

DE Meirüeis au Pompidou.
Du Pompidou à St. Germain.
De Gabriac à la Croix du Banquet, aboutissant
au susdit Chemin.
De St. Germain à Chamborigaud.
De Chamborigaud aux Vans.
De Barre au Rey ou Florac.
De Barre à St. Germain.
De St. Germain à Alais.
D'Alais à Uzez,
D'Uzez à St. Ambroix.
De St. Ambroix à Chamborigaud.
De St. Ambroix aux Vans.
De St. Ambroix à Alais.
De Chamborigaud à St. Maurice.
De St. Maurice au Pont de Montuert.



De St. Hipolite à St. Roman.
De St. Hipolite au Vigan.
De la Salle à St. Jean de Gardonnengue.
Du Vigan à Merueis.
De St. Estienne au Pont de Negaces.
De Valleraugue au Pont d'Herault.
De Valleraugue par St. André au Plan de Capon.
De Valleraugue au Col du Merueis & la Salle.
De St. Hipolite à Montpellier.
De St. Hipolite à Nismes.
De St. Hipolite à Alais.
De Nismes à Alais.
Du Rocher de Tournac au dessus de la Montagne de St. Pierre, passant par Anduze & St. Jean de Gardonnengue.
De Montpellier à Ganges.

LE Dévis pour l'entretien desdit Chemins se verra pour la commodité de ceux qui voudront entreprendre, entre les mains des Maire & Consuls des Villes de Nismes, d'Uzez, de St. Hipolite, du Vigan, d'Anduze & d'Alais, & à Montpellier, au Greffe de l'Intendance. FAIT à Montpellier, le dix-septième May mil sept cent.

Collationné.

- QUESTIONS -

547 - Condamné à détruire

Lors du Centenaire du Temple des Plantiers, un orateur a évoqué un de mes arrières grand-père Louis ROUSSET, notaire, qui aurait été condamné par le Présidial de Nîmes en 1684 à détruire le temple à ses frais. Existe-t'il des documents sur cette affaire ?

Mme JOEL

548 - Allègre

Etudiant les toponymes et patronymes "ALLEGRE" très nombreux dans la Cezarenque, je recherche, en particulier, toutes informations relatives au couple : ALLEGRE Pierre - Guibal Anthonyne, mariés en 1500, possesseurs du Mas de l'Arnaldès près de Genolhac."

J. ALLEGRE

°°°

LIVRAISON DE CHAUX

Quand on arpente les Causses, on rencontre souvent des excavations dans le sol qui renferment encore des pierres blanches comme neige. Il s'agit de vestiges d'anciens fours à chaux qui permettaient de satisfaire aux besoins locaux.

Les chaufourniers étaient le plus souvent des paysans ou des artisans qui trouvaient dans cette activité de morte-saison un complément de ressources.

Le 4 vendéméaire au 6, Jean FABRIE, David BRUN et Etienne JOLY, tous trois cultivateurs au hameau de l'EMBRUSQUIERE (Commune d'ARRIGAS, citaient Antoine BOURRIE, cultivateur du hameau du QUINTANEL (Commune de BLANDAS) "pour se voir condamner à leur payer la somme de quarante trois francs soixante six centimes qui leur est due pour restes de dix huit muids de chaux ...".

BOURRIE - qui était fermier du domaine du TOUR appartenant à un nommé FINIELS - nia avoir donné l'ordre de cette livraison. Selon lui, il n'avait été commandé par FINIELS que dix muids selon les "termes d'un billet à lui envoyé par ledit FINIELS".

Ce dernier appelé à comparaître, soutint "n'avoir donné ordre à BOURRIE que de lui acheter tout au plus dix muids de chaux qu'il est si vrai que les adversaires ont font porter de leur propre mouvement dans son domaine du TOUR, le surplus de lad chaux puisque JOLY voulut lui rabattre du prix ordinaire témoin led Etienne BRUN d'ailleurs il établirait facilement qu'ils ont été prier des citoyens de BEZ et d'AUNESSAS pour prendre cette même chaux, en leur disant qu'ils lui en feraient bon prix ainsi demeurant son offre et celle de son fermier de payer huit francs qu'ils leur restent devoir des dix muids qu'il a voit chargé celui-ci de retirer ...".

Comme l'enquête apporta la preuve de la livraison réelle de dix huit muids de chaux, BOURRIE fut condamné à payer intégralement les producteurs, quitte à se retourner ensuite contre FINIELS dont un billet produit par BOURRIE précisait "qu'il devait commander le nécessaire pour achever les réparations".

Communiqué par Mme A. DURAND TULLOU

- R E P O N S E S -

CHEMIN DE MENDE à MONTPELLIER (533 F. PIN)

Une famille PIN est actuellement installée à LA CAN de l'HOSPITALET sur la route de Florac - St Jean du Gard, éleveur de moutons et aubergiste (gîte d'étape et accueil à la ferme).

J.P. CHASSAGNY

DIRECTE (536 - J.P. CHABROL)

Directe : qualifiait les rapports entre le bénéficiaire d'un fief et le seigneur qui lui avait confié ce bénéfice ; des biens dit sous la "directe" constituaient une mouvance sans intermédiaire.

Directite : état dans lequel se trouvait un vassal vis à vis de son seigneur foncier.

Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648 par Paul Cayla.

Paulette OLLIER-CAYLA

Pour être simple, disons qu'un **seigneur direct** (**synom.** : Sgr foncier, sgr. utile) n'est pas systématiquement **seigneur féodal** et/ou **seigneur justicier** des biens qui forment sa "directe" ou son "domaine utile" et qui, appelés "tenures" (**synom.** : censés), sont aux mains de "tenanciers" (**synom.** : emphytéotes, censitaires).

Pour mieux comprendre ce qu'est un **tenancier**, disons, en suivant notre langage moderne, qu'il est à la fois **propriétaire** et **locataire** du bien qu'il tient : propriétaire dans le sens où il peut transmettre ledit bien à ses héritiers ou le céder à autrui moyennant finances -notons que, dans ce cas, l'acquéreur doit payer un droit de "lods" au sgr direct pour en recevoir "l'investiture" à peine de confiscation ("commise")-, locataire dans le sens où il doit payer annuellement et de façon perpétuelle audit sgr direct une redevance appelée "cens" ou "censive" en rapport avec ce que rapporte ce bien (souvent, en tout ou partie, des fruits de la terre : par exemple, les quarts, quintes, champarts, etc.)

Le **contrat** initial liant sgr direct et tenancier porte le nom de "bail à (nouvel) accapte" (**synom.** : bail à emphytéose perpétuelle, bail à cens, acensement, etc.) et les **obligations** du second envers le premier sont explicitées en des "reconnaisances" exigées épisodiquement (aussi à peine de commise). Notons qu'on appelle "terrier" un document contenant une suite de reconnaissances faites à un même sgr direct, "liève de censives" une liste de cens dus à un sgr direct, etc... : voir la "liève de Gourdouze" analysée et commentée par J. PELLET en L.C.C., n° 36, pp. 80-81.

De son côté, si le sgr direct ne s'identifie pas au sgr féodal et désire céder son droit de directe (qui -on l'a dit- lui permet de percevoir cens, lods, etc.) sur un bien ou sur un ensemble de biens à une tierce personne, il le peut à condition que cette dernière paie audit sgr féodal un droit de lods qui lui permettra d'obtenir l'investiture nécessaire ; elle doit aussi rendre hommage (à peine de "commise").

Une **tenure** est un bien roturier soumis à la taille, une **directe** est **droit noble** à mentionner dans un "aveu et dénombrement", la première fait l'objet de reconnaissances du tenancier au sgr direct, la seconde d'hommages du sgr direct au sgr féodal, etc., et, dans les deux cas, lors de cession, il doit y avoir versement d'un lods (au 5° denier/ au cinquain, etc...), investiture, etc.. On voit bien que les deux systèmes fonctionnent en parallèle et il en est ainsi jusqu'au sommet de la pyramide féodale (roi de France). Notons par ail-

leurs qu'il y a "prélation" quand le sgr direct ou féodal, suivant le cas, n'autorise pas une cession et réintègre le bien (respect. le droit) dans sa seigneurie ; il y a "déguerpissement" d'une tenure lorsque le tenancier l'abandonne et ne paie plus le cens au sgr direct, etc...

Pour en savoir plus sur tout cela, nous conseillons au lecteur de se reporter aux auteurs de l'époque au nombre desquels est le fameux juriste cévenol Antoine DESPEISSES (1594-1658) dont "les oeuvres complètes" se trouvent en de nombreuses bibliothèques.

J.B. ELZIERE

ESCARRIE (546 - E. RICHARD)

Esquerrié, Escarrie, Escarre - Roman : Esquerrier, escarrier, catalan esquerrer : adjectif - gaucher, qui ne vient pas bien à la main, étrange, difficile (Quercy, Languedoc).

Escarré - voir Esquerrié ; Esquerlhé - adjectif - Beau, joli, en mauvaise part, dans le Tarn. Esquerlé : nom de famille languedocien. Rac : Esquerre esterlé

Extraits de F. MISTRAL Trésor - Tome I...)

J. PELLET

"Escarié : gaucher, étrange, difficile - en italien : eschierdo. Le moyen de rendre droitier un enfant gaucher par naissance, c'est de lui lier le bras gauche jusqu'à ce qu'il ait pris l'habitude de se servir du bras droit". Dictionnaire Languedocien-Français de l'Abbé de Sauvages.

J.F. BRETON

°°

=====

L I E N D E S C H E R C H E U R S C E V E N O L S

=====

- . Rédacteurs en Chef : Jean PELLET et Jean-François BRETON
- . Directeur Gérant : Jean-François BRETON
- . Comité de rédaction : B. BARDY, J.F. BRETON, Y. CHASSIN DU GUEPNY, G. CHOLVY, G. COLLIN, R. CUCHE, M. DEBANT, Mme A. DURAND-TULLOU, Mme DUTHU-LATOURE, J.B. ELZIERE, Ph. JOUTARD, J.N. PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, O. POUJOL, R. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J. ROUX, J. SALLES, D. TRAVIER.
- . Toute la correspondance est à adresser à : L.C.C. FONT VIVE, 3, Grand Rue
30450 GENOLHAC
- . Abonnement annuel, commençant le 1^o janvier de chaque année (6 numéros par an)
70 F. à verser par chèque libellé au nom de LCC FONT VIVE, ou au C.C.P. :
Montpellier 2.000.14 C. - Lien des chercheurs cévenols.
- . Abonnement réduit à 35 F. pour étudiants, ecclésiastiques...
- . Prix au numéro : 12 francs

Publication réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes

La reproduction des articles est interdite, sans accord de la rédaction ou des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses, certificat d'inscription n° 57172.

Imprimerie AZ OFFSET - 30140 ANDUZE
